

LES SYNDICATS DE LA SANTE

SYNCASS SYNAPETAS DYSICO SOLSICO

Kinshasa, le 24 septembre 2012

POINT DE PRESSE DES SYNDICATS DE LA SANTE

Camarades membres de la presse,

Aujourd'hui nous vous avons réuni pour vous donner la lecture des syndicats de la santé au sujet du problème qui défraye l'actualité aussi bien dans la communauté qu'au Gouvernement et dans les milieux des fonctionnaires et agents de l'état : il s'agit de la BANCARISATION DE LA PAIE. Nous profiterons aussi de l'occasion pour parler de l'agression de la RDC par le Rwanda.

Nous traiterons ce sujet en 6 points :

1. Ce que nous pensons de la Bancarisation en général

Pour les SYNDICATS DE LA SANTE la Bancarisation de la paie est une bonne chose pour autant qu'elle permet à la République de récupérer l'argent souvent détourné par le biais des fictifs. En plus le paiement se fait quand l'agent a besoin de son argent pour autant qu'il est déjà versé dans son compte. A Kinshasa elle s'est bien passée à une différence près, celle des agents décédés. Il aurait mieux valu qu'un essai se fasse aussi dans deux Provinces vastes (Orientale et Katanga par exemple) pour vivre les difficultés possibles là où le déficit en institutions bancaires se fait sentir avant de se décider de la généraliser. Même à Kinshasa aucune évaluation objective de ce mode de paiement n'a été faite à notre connaissance.

2. La Bancarisation du salaire et ses implications

De prime à bord les SYNDICATS DE LA SANTE que nous sommes nous plaignons toujours du fait que plusieurs personnels œuvrant à la santé demeurent impayés malgré tous les sacrifices endurés par eux à travers le pays.

Donc, quand le Gouvernement a parlé de la bancarisation et passé à ladite Bancarisation de la paie, nous avons tout de suite accepté ce mode de paiement en espérant qu'il permettra au Gouvernement de payer les nouveaux immatriculés, avec les économies faites du fait des récupérations sur les fictifs. Mais nous avons constaté que depuis un an que la paie à la banque se fait chez nous aucun signe positif en notre direction n'est pas faite jusqu'à ce jour. D'ailleurs nous avons même un problème avec le paiement des décédés qui, jusqu'à présent, n'ont reçu qu'un seul mois et rien n'est dit au sujet des autres mois et de la suite.

Au sujet des difficultés que les agents et Fonctionnaires de l'Etat rencontrent il y a :

- Les agents qui ont ouvert le compte avec une attestation de perte de pièces, les agents en mutation et en détachement ont vu leur salaire bloqué dans certaines banques (Access, ...), les attestations de service ne sont pas acceptées par elles.

- Les agents payés par les banques sont ceux immatriculés. Or nous savons tous que certaines autorités politiques dont les Ministres et Parlementaires s'amènent chez le Ministre de la Fonction Publique pour demander l'immatriculation même des personnes sans emploi. Pendant ce même temps nous sollicitons la régularisation de la situation des personnes travaillant déjà et en poste sans l'obtenir.

A la suite de cela, nous sommes inquiets pour la suite de la Bancarisation surtout celle de la Prime de Risque. En plus, nous nous plaignons toujours des discriminations qui font que nous soyons sous payés dans cette prime au regard de l'Ordonnance 048 parlant des équivalences des grades.

3. La Bancarisation de la prime de risque et ses conséquences

Comme la paie du salaire, elle reste gérable par le Gouvernement. A ce sujet aucun problème ne se pose. Seulement, les conditions ne sont pas les mêmes entre le paiement du salaire et celui de la prime : le salaire est payé aux seuls agents matriculés pendant que la prime est payée à tous les agents même aux Nouvelles Unités. L'explication vient du fait que la prime est payée à tous les agents qui travaillent pendant que le salaire n'est payé qu'à ceux matriculés.

C'est aussi là que réside le problème :

- La prime n'est payée qu'à ceux qui travaillent. Avec son paiement à la Banque à travers la Direction de la Paie il sera difficile de suivre, jusqu'à présent ou dans les conditions actuelles, le mouvement du personnel pour ne payer qu'à ceux qui travaillent. Or, plusieurs causes peuvent faire que l'agent se retrouve dans ces conditions : la désertion, les études, le décès, les sanctions de l'autorité, ... La conséquence sera que les remplaçants continueront à ne pas toucher pendant que les absents verront leurs comptes toujours crédités.
- A la santé le mouvement du personnel est presque permanent aussi bien dans la même province entre les différentes institutions qu'entre les différentes provinces. Ce qui risque de perturber la vie familiale des agents se trouvant dans de pareilles conditions lorsqu'ils se retrouvent dans ces situations.
- Nous risquons de revenir sur les faits décriés en son temps au début des années 90 où les listes des Professionnels de Santé comprenaient tout le monde (vendeurs, faussaires, ...) en plus des agents attirés.

4. Ce que nous pensons de la Commission Interprofessionnelle de la Santé

La Commission Interprofessionnelle d'harmonisation des ressources humaines à la Santé (CIS) est l'organe qui a été créé en 1992 par le Ministre de la Santé et celui de la Fonction Publique pour les aider à maîtriser, engager et ne faire payer que les Professionnels de Santé réels dans l'objectif de mieux maîtriser leurs effectifs. Elle est composée des Professionnels de toutes les catégories formées dans notre pays et affectés auprès du Ministre de la Santé par leurs corps de métiers respectifs (Corporations). C'est à ce titre qu'elle joue le rôle de Conseiller du Ministre de la Santé en matière de gestion des ressources humaines et est mise sous la supervision du Secrétaire Général à la Santé.

Quand elle a commencé elle a permis à l'Etat congolais de faire de fortes économies. Même maintenant, n'est pas admis à figurer sur les listes de la CIS qui veut.

8

C'est pour cela qu'en 2002 les Ministres de la Santé et celui de la Fonction Publique ont décidé de généraliser cette expérience concluante à toutes les Provinces et à lui ajouter aussi la gestion des Administratifs de la Santé oubliés jusque là. Malheureusement, avec les changements des personnes, la volonté de 2002 n'a pas été prise avec la même compréhension et demeure non encore généralisée.

Nous profitons de cette occasion pour signaler qu'avec le début de la CIS les effectifs de la Santé étaient suffisamment maîtrisés à travers tout le pays jusqu'en 1997, année où l'AFDL a décidé de réunifier le paiement du salaire à travers la Direction de la paie. La conséquence est qu'à ce jour trop peu d'agents de la Santé touchent leur salaire.

A ce titre la CIS permet au Gouvernement à travers le Ministère de la Santé de ne payer que le Personnel de Santé en suivant les différentes modifications nécessitées par les différents mouvements et rotations du personnel. Et, mieux, réagit assez vite en fonction des demandes du Ministère à travers ses services. Ce qui fait que la paix est encore maintenue à la Santé du fait que la majorité des agents de la Santé touche sa prime de risque pendant que seulement environ 40 % de ce personnel disséminé dans tous les territoires touchent le salaire.

5. Quelle est notre prise position actuellement ?

Le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) dans la vision stratégique du Ministère de la Santé p 37 et p 38 en son objectif spécifique 4 sur le renforcement de la gestion et le développement des compétences des Ressources Humaines de la Santé (RHS) alinéa 1 prône *l'amélioration de la redistribution des RHS/Répartition équitable des RHS entre les provinces, les milieux urbains et ruraux.*

Son objectif spécifique 5 prône d'*assurer la motivation du personnel de santé et de la fidélisation aux postes* ; l'alinéa 3 parle du *développement des mesures incitatives pour les milieux ruraux* (primes de brousse et d'éloignement, de construction des habitations). Si nous voulons que la population congolaise continue à être soignée là où elle réside à travers tout le pays le Gouvernement doit tout faire pour maintenir le personnel soignant le plus proche de là où elle habite.

Compte tenu de ces trois objectifs spécifiques que la Santé s'est fixée d'atteindre d'ici 2015 parmi tant d'autres et du fait que le personnel de la Santé est dans tout les coins et recoins de la République, et du fait de la spécificité que tout le monde reconnaît au Personnel de la Santé nous pensons que le moment n'est pas encore venu de retirer la paie à la Commission Interprofessionnelle de la Santé à l'occasion de la Bancarisation de la paie. Un travail de fond mérite d'être fait pour éviter de revivre les désagréments rencontrés avec la paie du salaire. Nous pensons que le besoin de la surveillance des fonds du Trésor peut nous pousser de demander au Gouvernement d'affecter une personne ou deux à cette structure afin de s'assurer que rien n'est fait à l'encontre de sa politique.

Procéder autrement risque de provoquer des agitations du personnel non immatriculé qui se verra privé de sa prime à la suite de l'opération de la Bancarisation que nous reconnaissons bonne mais dont certains contours comme ceux des N.U. ne sont pas encore maîtrisés. Nous avons beaucoup travaillé pour permettre la paix sociale à la Santé et souhaitons qu'elle perdure. Raison pour laquelle nous souhaitons retarder la bancarisation de la prime en attendant de résoudre les problèmes de paiement du salaire des admis sous statut de depuis 2008, de finalisation de l'admission sous statut de nombreux agents en fonction à travers le pays sous l'appellation de N.U dont l'aide du

8

Gouvernement est nécessaire et l'harmonisation des procédures pour que tous soient satisfaits par ce nouveau mode de paiement.

Nous tenons à rappeler au Gouvernement qu'à la Santé, contrairement aux autres Ministères, les agents et leurs Syndicats se sont convenus d'une retenue sur la prime de risque. Cela se fait depuis 2005 jusqu'à nos jours sans beaucoup de problèmes exception faite de ceux nous créés par les différents Gouvernements provinciaux au prix de fortement gêner notre fonctionnement et de l'inimitié créée par certains responsables provinciaux sur nos représentants. A ce titre nous demandons que le Gouvernement Central nous sécurise en interdisant aux Gouvernements Provinciaux de s'ingérer dans la gestion des affaires syndicales. A ce titre s'il peut punir ceux qui se sont faits remarquer dans ces méfaits nous lui seront reconnaissants en tant que partenaires sociaux. A Kinshasa un comptable public s'est même permis de détourner nos retenues syndicales ! C'était le cas dans la Province de l'Equateur et du Bandundu où les Gouverneurs avaient réquisitionné la prime de risque des agents pour leurs besoins de fonctionnement. Au Kasai Oriental, dans la Province Orientale et dans la Province de l'Equateur des détournements permanents de la prime de risque se font sans que le Gouvernement dise même un mot. A Bukavu le Procureur de la République de la place a détourné les retenues syndicales parce qu'il se considère pour le Dieu sur terre qui peut tout se permettre.

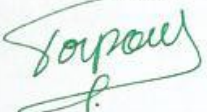
6. De l'agression de la RDC

Comme tous les Congolais (ses) nous sommes fort affectés par l'agression dont souffre le pays dans sa partie Est. Nous, plus que d'autres professions, sommes parmi les plus affectés étant donné l'incertitude dans laquelle beaucoup de nos collègues travaillant dans les Zones de Santé (ZS) des Territoires actuellement sous occupation. Ceux des ZS avoisinantes sont submergés par le travail des suites des combats. Nous ne savons pas comment les agents de santé de ces zones de combat arrivent à entrer en possession de leur rémunération. Vous vous rendez compte que la spécificité dont doit bénéficier la santé n'est pas un vain mot. Nous condamnons avec la plus vive énergie l'agression de la RDC par le Rwanda et exigeons son départ et celui des ses commanditaires de la terre de nos ancêtres sans aucune autre forme de négociation ni de procédure. Trop c'est trop.

Pour terminer nous demandons au Gouvernement de tenir compte de notre cahier des charges afin de préserver la paix sociale dans tous les milieux de la santé et surtout veiller au respect de l'ordonnance des équivalences des grades.

Nous vous remercions et nous prêtons à vos questions.

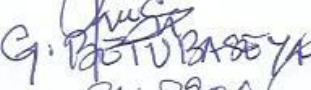
POUR LES SYNDICATS DE LA SANTE,

SYNCASS

PUTAMBA PROFO
0815981719

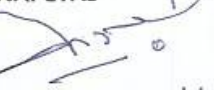
SOLSICO


SOLSICO

DYSICO


G. PASTUBASSY
0810829697

SYNAPETAS


KUSIMANA